

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2017

En préambule de la conférence mensuelle, une Assemblée Générale Extraordinaire a été régulièrement convoquée le 14 septembre 2017 à 17 heures, salle des Syndicats, rue de l'Harteloire, 29200 Brest.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ajustement de la cotisation avec différenciation des statuts Adhérents et Abonnés.
- 2 - Participation sous forme de mécénat envers le Musée des beaux-arts de la ville de Brest pour l'acquisition d'une toile de Louis Garneray.
- 3 – Divers : participation à l'acquisition par les Archives de Brest Métropole d'un document sur le baigne de Brest.

Sur 218 adhérents convoqués, 35 sont présents et 14 représentés avec une procuration.

Ouverture de la séance à 17 h

Le Président prend la parole en informant l'assistance de la démission de Monsieur Albert Laot du conseil d'administration. Notre collègue est aujourd'hui probablement un des plus vieux adhérents de notre Société. Il motive sa décision par son âge et le fait qu'il demeure maintenant loin de Brest.

Au cours de toutes ses années de présence, Albert Laot a toujours été un membre très actif dans tous les actes de la Société : rédaction d'articles pour les *Cahiers*, tenue de conférences, etc... Il a aussi occupé suivant les périodes, toutes les fonctions électives de notre C.A. dont il est l'élu depuis de nombreuses années. Nous l'en remercions. Il est aujourd'hui Vice-Président de notre Société et s'il quitte le Conseil, il reste néanmoins adhérent.

Suivant l'ordre du jour, c'est le trésorier Rémi de Kersauson qui prend la parole. Il expose qu'il serait opportun de différencier un adhérent d'un abonné.

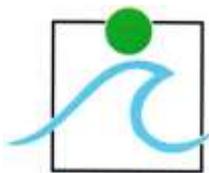
Un adhérent est un membre actif de l'association qui, en contrepartie d'une cotisation annuelle inchangée de 38 € peut assister aux conférences, participer aux sorties et aux excursions et recevoir les trois numéros à thème des *Cahiers de l'Iroise* que nous éditons annuellement.

Cette dénomination d'adhérent peut aussi être attribuée à un collectif, type association avec laquelle nous échangeons, l'ADU ou l'Aber Benoît, pour n'en citer que deux.

Un abonné est en général un institutionnel, établissement public, mairie, école, bibliothèque, médiathèque... qui s'abonnent pour recevoir nos publications, sans être impliqués dans l'association. En conséquence son abonnement passerait à 41 €.

Cette proposition est mise aux voix :

Contre : 0 Abstention : 0 Adoptée à l'unanimité



Le second point de l'ordre du jour est notre participation financière à l'acquisition par le Musée des beaux-arts de Brest d'une toile historique. Il s'agit d'une œuvre de Louis Garneray, intitulée « La troisième bataille d'Ouessant » datée de 1838.

Le Président Coativy explique que cette toile, aussi appelée le « Combat de Prairial » représente le vaisseau *Le Vengeur* et l'escadre française commandé par le vice-amiral Villaret Joyeuse luttant contre la flotte anglaise de l'amiral Howe.

Pour acquérir ce chef d'œuvre, vendu par une galerie parisienne, outre ses ressources propres, le Musée envisage une aide de l'Etat (DRAC), une forme de mécénat de l'association *Les Amis du Musée*, et nous demande si nous pourrions aussi envisager une participation.

Le Président précise ensuite que le contexte financier actuel de notre association nous permet de répondre favorablement à cette requête. Bien que régie par la Loi 1901, nous imposant un but non lucratif, nous vendons de mieux en mieux nos *Cahiers*, ce qui nous permet de disposer aujourd'hui de quelque fonds. Afin de rester dans la logique associative, nous devons revenir à un bilan sinon déficitaire, au moins en équilibre.

Dans le même objectif lors de notre acquisition il y a quelque temps du tableau représentant le marquis de Castelnau, gouverneur de Brest, pour en faire don à la ville, nous pourrions donc participer à ce financement.

Le C.A. réuni à ce sujet, propose le chiffre de 2 500 €.

Cette proposition est mise aux voix :

Contre : 0 Abstention : 1 Adoptée à la majorité

Continuant sur ce sujet d'acquisition d'œuvre ou de pièce en relation avec l'histoire brestoise, nous avons été informés qu'un document exceptionnel concernant le bain de Brest serait mis prochainement aux enchères.

Il s'agit d'un cahier appartenant à Guillaume François Hubert demeurant au bain royal à Brest en l'année 1778. Brochage d'époque dans une chemise de registre en velin. Ce manuscrit de 34 feuillets illustré à chaque page de dessins naïfs, d'ornements floraux ou animaliers aux encres de couleur.

Ce très beau manuscrit d'un employé du bain comporte des modèles de quittances, baux, certificats, contrats, lettres etc...

Le service des Archives de la ville, très intéressé par cette acquisition, envisageant de s'inscrire pour enchérir sur ses fonds propres, devrait pouvoir couvrir la dépense. Mais ce système de vente pouvant réserver des surprises, nous lui avons proposé de pouvoir pallier d'éventuelles surenchères.

Le C.A. propose de pouvoir couvrir jusqu'à 1 000 € si les enchères s'envolaient.

Cette proposition est mise aux voix :

Nous précisons qu'un membre de l'assistance nous demande s'il est possible de voir des images de ce document. Cette requête est écartée du fait qu'il s'agit d'enchères et qu'il faut rester discret tant que l'acquisition n'est pas certaine.

Contre : 0 Abstention : 1 Adoptée à la majorité

Le Musée des beaux-arts, les Archives municipales et la Municipalité seront avisés par courrier des décisions adoptées.

FIN DE LA SÉANCE À 17 h 20

Le Secrétaire

Le Président